

APPEL A CANDIDATURE POUR ABRITER ICASA 2025

APPEL A CANDIDATURE POUR ABRITER LA 23eme EDITION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE SIDA ET LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES EN AFRIQUE (ICASA 2025)



PHOTO EN GROUPE DES ORATEURS ET DIGNITAIRES LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE ICASA 2019

La Société Africaine Anti-Sida (SAA) représentée par son Président; Prof. John Idoko, invite les **pays africains** désirant abriter la 23eme édition de la Conférence Internationale sur le SIDA et les ISTs en Afrique **ICASA 2025**, à envoyer leurs candidatures au Secrétariat de la SAA à Accra- Ghana. La date de clôture de la soumission des candidatures est prévue **30 avril 2024**.

ICASA 2025 sera la 23e édition de la Conférence Internationale sur le VIH/SIDA et les ISTs en Afrique organisé par la Société Africaine Anti-Sida (SAA).

Tout **pays africain** est éligible pour abriter ICASA. Toutefois, certains critères doivent être remplis pour pouvoir abriter ladite conférence.

La procédure de candidature est la suivante:

ETAPE 1

Les pays intéressés devront soumettre une offre à l'intention du Secrétariat de la SAA contenant des pièces justificatives détaillées des informations suivantes:

1. Un appui inconditionnel du gouvernement: engagement financier et volonté politique d'abriter la conférence.

-offrir et apporter un appui financier pour la location du site de la conférence: Capacité des salles plénières: 5000 sièges avec au moins 7 salles de sessions dont la capacité varie de 150 à 1500 sièges.

-Apporter un appui financier au Secrétariat local qui servira de relais au Secrétariat International.

-Offrir des bourses à au moins 500 participants locaux.

2. Disponibilité d'hôtels répondant aux normes standard pouvant héberger jusqu'à 10 000 participants, ainsi qu'une/des salle(s) de conférence répondant aux normes et standards internationaux.
3. Avoir un bon réseau de trafic routier interne
4. Avoir un bon réseau de télécommunication pays facilitant la liaison avec les autres pays africains et autres continents.
5. Présence de scientifiques de renom, de leaders, de sociétés civiles, de groupes organisés de PVVIH, du secteur privé, d'organisations de jeunes activistes de la lutte contre le VIH/ SIDA.
6. Facilité d'accès par voie aérienne, et par voie terrestre.
7. Présence reconnue d'organes/ d'institutions gouvernementaux chargés de la coordination de la lutte contre le VIH/SIDA .
8. Un bon niveau sécuritaire afin de garantir la sécurité des participants.
9. Facilité d'obtention des visas aux participants à la conférence et permettre l'entrée dans le pays des PVVIH, des HSH et des autres groupes minoritaires.
10. Stabilité politique.
11. N'avoir aucune politique gouvernementale ou loi discriminatoire basée sur le genre, le statut sérologique et la religion

Le dossier de candidature doit être envoyé au Secretariat permanent de la Société Africaine Anti-Sida (SAA) par email avec les pièces jointes et par les services de transmission de courriers adressé au Président de la SAA à l'adresse ci-dessous:

Société Africaine Anti-Sida
Secrétariat Permanent de la SAA
P.O. Box 2072
Plot Container 58 Otano Estates,
Behind NHTC, Adjiringanor
EAST LEGON
Mob: (+ 233) 54 37 48 78 1
Office: (+ 233) 30 39 36
814
ICASA2025bid@saafrika.org
www.saafrika.org Accra-
Ghana

ETAPE 2

- (a) Les dossiers de candidatures seront évaluées par les membres inscrits de la Société Africaine Anti-Sida (SAA) au cours de laquelle 2 pays seront présélectionnés en fonction des critères énumérés dans l'étape No1.
- (b) Une visite d'évaluation sera effectuée par 2 ou 3 membres du Conseil d'Administration de la SAA dans les pays présélectionnés. Les pays présélectionnés inviteront la SAA pour une visite d'évaluation de deux jours **entre le 20 et le 25 mai 2024.**

Veillez noter :

- I. Le processus de présélection sera finalisé entre le **1^{er} mai et le 20 mai 2024.**
- II. Après la délibération des membres du Conseil de la SAA suite à leur visite d'évaluation pays, le pays hôte de ICASA 2025 sera informé le **31 mai 2024**, suivi d'un communiqué de presse.
- III. Avant la sélection finale du pays hôte de ICASA 2025 et avant l'envoi d'une lettre de notification au pays hôte, un protocole d'accord sera signé entre le pays sélectionné et la Société Africaine Anti-Sida (SAA), organisatrice de ICASA.
- IV. Le président de la SAA est également le président de ICASA 2025; Le pays hôte proposera un vice-président pour ICASA 2025 en consultation avec la SAA. Le Conseil d'administration se réserve le droit de révoquer les droits d'un pays à abriter la conférence s'il relève des doutes raisonnables sur la capacité du pays hôte à organiser la conférence.